

**Essai d'analyse du dispositif
actuel de formation à la
profession de Maître
d'Enseignement Spécialisé
en Algérie**

Leulmi BOUDERSA
**Département des Sciences
de L'Information et de la
Communication**
**Université Badji Mokhtar
Annaba**

Résumé

La formation à la profession de Maître d'Enseignement Spécialisé en Algérie est exclusivement assurée par le CNFPH de Constantine. Cette formation a été sévèrement contestée à la fin des années 80. Cette remise en question a amené les décideurs au niveau du champ de l'action sociale à promouvoir au début des années 90 une réflexion profonde sur l'ensemble des points névralgiques de la formation. Mais, en dépit de cette refonte, les institutions consommatrices du produit de cette formation n'ont pas cessé d'exprimer leurs mécontentements concernant la plupart de ses prestations. Et c'est précisément la présence de cette insatisfaction qui nous a incité à mener cette réflexion dans laquelle nous allons tenter, de mettre en évidence les insuffisances du dispositif actuel de la formation et, de faire quelques propositions susceptibles de contribuer à son amélioration.

**1- Introduction et position du
problème :**

La formation à la profession de Maître d'enseignement spécialisé est actuellement assurée par le Centre National de Formation des personnels Spécialisés des Etablissements des Handicapés de Constantine. Elle s'étale sur trois années. Deux années de formation théorique entrecoupée de stages en milieu institutionnel et une année de mise en situation professionnelle et d'élaboration d'un mémoire de formation. A l'issue de ce parcours pédagogique les sujets déclarés admis par le jury d'évaluation constitué fondamentalement de

المخلص

إن التكوين لمهنة المعلم المختص تتم حالياً على مستوى المركز الوطني للتكوين بقسنطينة. أن هذا التكوين قد تعرض في نهاية الثمانينات إلى انتقادات لأذعة من وقد دفع هذا الواقع أصحاب القرار في مجال النشاط الاجتماعي إلى الجوانب السلبية. وقد توج هذا النقاش باتخاذ عدة تدابير انعكست إيجابياً على سيره أو أدائه. لكن ما يمكن ملاحظته أن هذا التكوين لا يزال و بصفة عامة يشير في الوقت الراهن ردود أفعال سلبية على مستوى المؤسسات الخاصة مما حثنا على إجراء هذا المقال الذي سنحاول من خلاله تشخيص نقاط ضعفه من جهة و تقديم جملة من الاقتراحات من شأنها أن ترفع من نجاعته من جهة ثانية.

professeurs d'enseignement du CNFPH et de quelques praticiens du secteur de l'enfance handicapée obtiennent le diplôme de Maître d'enseignement spécialisé qui leur donnera la possibilité d'exercer cette profession au niveau des établissements existant sur l'ensemble du territoire national. Ils sont appelés au niveau de ces institutions « à assurer un enseignement spécialisé aux jeunes handicapés sensoriels par des méthodes appropriées, à élaborer des programmes et à suivre leur application, à confectionner des moyens didactiques, à participer à l'ensemble des réunions pédagogiques et à encadrer les élèves stagiaires du centre de formation spécialisé »¹.

Mais il y a lieu de signaler que le produit de cette de formation a été sérieusement remis en question au début des années 90 aussi bien par les responsables des établissements spécialisés que par les professionnels du « terrain » qui lui reproche notamment son incapacité à prendre en charge convenablement les tâches qui sont programmées au niveau de ces institutions. Cette remise en question a conduit les responsables du secteur à engager à cette période une réflexion sérieuse sur le mode d'organisation et sur les contenus de cette formation . Elle a été menée par les universitaires, par les professionnels du terrain et par les formateurs du CNFPH et elle a débouché sur la refonte du dispositif de formation. Cependant il y a lieu de signaler que si cette refonte a permis de repenser certains aspects lacunaires de la formation comme la question d'articulation de la théorie avec la pratique, l'organisation du temps et de l'espace de la formation, la programmation des stages en milieu institutionnel etc. elle n'a pas réussi à dissiper totalement l'insatisfaction des institutions consommatrices du produit de la formation. C'est pour cette raison nous avons estimé nécessaire d'élaborer la présente réflexion dans laquelle nous allons tenter d'analyser le dispositif actuel de la formation et de proposer des pistes d'améliorations possibles .Pour arriver à cette fin, nous allons d'abord présenter la structure de la formation, le milieu institutionnel d'intervention ,le mode d'organisation et le contenu de la formation, la nature des malaises et la refonte engagée et la présentation des réajustements à introduire au niveau de la formation actuelle pour favoriser la production d'un professionnel de qualité.

2- Présentation de la structure de formation à la profession du Maître d'Enseignement Spécialisé :

La formation à la profession du Maître d'enseignement Spécialisé est actuellement exclusivement assurée par le Centre National de Formation des Personnels Spécialisés des Etablissements pour Handicapés de Constantine (le CNFPH. C'est un établissement à caractère public officiellement institué en 1987. Son fonctionnement et son financement sont soumis aux pouvoirs du Ministère de la Solidarité Nationale .Il est doté de trois sous directions essentielles :

- la sous direction de la formation et des stages ;
- la sous direction des méthodes, des programmes et de documentation ;
- la sous direction de l'administration et des finances.

Les missions consistent d'après le décret de sa création de décembre 1987 :

- à « assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels spécialisés accomplissant des tâches d'enseignement, d'éducation, de rééducation et d'assistance technique des établissements pour handicapés, placé sous tutelle du ministre chargé des affaires sociales ;
- à organiser des stages de perfectionnement et de recyclage pour les personnels d'encadrement technique et administratif des établissements concernés, placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires sociales.
- à participer à l'élaboration et à la confection des programmes et méthodes pédagogiques ainsi que les moyens didactiques nécessaires à l'animation et aux séances d'éducation et de rééducation mis en œuvre dans les établissements concernés et d'assurer l'édition et la diffusion des programmes adoptés ;
- à participer à l'évaluation des programmes et méthodes d'animation, d'éducation et de rééducation, en vue de leur adaptation et de leur actualisation permanente ;
- à contribuer enfin à la normalisation des équipements nécessaires aux établissements concernés »².

3- Le milieu institutionnel d'intervention :

Le Maître d'Enseignement Spécialisé exerce son métier au niveau des établissements spécialisés dans l'enseignement des jeunes sourds ou des jeunes aveugles qui sont actuellement répartis sur l'ensemble des wilayas du pays. Ils sont tenus d'après le journal officiel n°25 du 25 avril 1993 d'accomplir l'ensemble de ces tâches professionnelles :

- 1- dispenser un enseignement spécialisé aux jeunes handicapés sensoriels sur la base des techniques et des méthodes adaptées ;
- 2- prodiguer un enseignement aux élèves stagiaires des établissements publics de formation spécialisée ;
- 3- élaborer les programmes d'enseignement et suivre leur application ;
- 4- confectionner les moyens didactiques ;
- 5- participer aux réunions pédagogiques,
- 6- et encadrer les élèves stagiaires.

4- Mode d'organisation et contenu de la formation :

La formation à la profession de Maître d'enseignement spécialisé s'étale sur une période de trois ans. Les élèves en formation sont astreints durant leur cursus pédagogique à suivre un volume horaire d'enseignement hebdomadaire variant entre vingt quatre et trente deux heures.

Son contenu comporte un volet théorique et un volet pratique.

Le volet théorique regroupe un ensemble de modules qui ont été conçus en vue de permettre aux bénéficiaires de la formation de comprendre la dimension biologique, psychologique et sociale du handicap, de situer leur intervention par rapport à l'environnement social, économique et politique, de repérer les spécificités et les enjeux de leur intervention par rapport aux interventions des autres professionnels évoluant au niveau des établissements spécialisés et d'acquérir enfin les instruments didactiques et pédagogiques indispensables à l'exercice professionnel.

Le volet pratique comporte une série de stages en milieu professionnel. Ces stages ont été institués en vue d'offrir la possibilité aux élèves en formation d'être en contact direct avec les handicapés et les membres de l'équipe psychopédagogique des établissements spécialisés. Leur finalité est de permettre aux futurs Maîtres d'enseignement spécialisés de construire leur « professionnalité » en se basant aussi bien sur les connaissances théoriques dispensées au

niveau du CNFPH que sur les pratiques professionnelles développées au niveau des institutions de prise en charge des enfants handicapés sensoriels.

5 – Types de malaises et refonte engagée :

Rappelons que ce contenu de la formation a été mis en place suite à la refonte qui a eu lieu au courant de l'année 1990- 1991. Une refonte rendue inévitable par le malaise profond qui a été ressenti à l'époque par l'ensemble du corps pédagogique du CNFPH concernant les aspects suivants :

a- L'organisation temporelle de la formation qui se caractérisait par deux années passées par les élèves en formation au CNFPH entrecoupée de quelques stages d'observation et d'imprégnation de courte durée en milieu institutionnel. Et une troisième année de mise en situation professionnelle vécue entièrement par les élèves au sein de l'établissement spécialisés à part quelques regroupements de courte durée à l'école.

Cette organisation ne permettait pas aux stagiaires de faire le lien entre les connaissances dispensées au centre de formation et les pratiques professionnelles développées au sein des établissements spécialisés.

b- La relation entre le centre de formation et les établissements d'enseignement spécialisés :

qui était de nature conflictuelle . Si les cadres pédagogiques et les formateurs du centre sont perçus par les professionnels du terrain comme étrangers aux pratiques professionnelles et les « experts du terrain » sont aux yeux des premiers peu préoccupés par la réflexion et la conceptualisation de leur pratiques institutionnelles.

c- Le contenu du programme de formation : il était à la fois très diversifié et mal agencé ou mal structuré par rapport à un apprentissage professionnel.

d- Les stages en milieu institutionnel : ils n'étaient pas exploités au CNFPH ce qui les rendaient inefficaces sur le plan de la formation.

Au cours de cette réflexion sur le dispositif de formation des maîtres d'enseignements spécialisés, les cadres pédagogiques, les formateurs du CNFPH, le groupe des enseignants universitaires et les responsables pédagogiques du Ministère du Travail et des Affaires sociales ont essayé :

- de préciser la philosophie de formation des maîtres d'enseignement spécialisés.
- de dégager un profil professionnel ;
- de déterminer les conditions d'accès à ce type de formation ;
- de définir le contenu de la formation ;
- de mieux articuler la théorie avec la pratique ;
- de revoir l'organisation de l'espace et du temps de la formation.

Nous soulignons également que cette réflexion a non seulement permis de débattre d'une manière élargie la problématique du handicap et de la formation en raison de la participation des professionnels du terrain, des enseignants universitaires, des responsables du Ministère des Affaires Sociales mais elle permis aussi de poser, de clarifier et de dépasser la question Théorie / pratique qui a beaucoup envenimé la relation entre le CNFPH et les établissements d'enseignements spécialisés. Cette refonte a enfin donné lieu à une série d'effets positifs qu'il convient de citer ici :

- Elle a aidé les formateurs du CNFPH et les professionnels du terrain à travailler ensemble sur la base d'une collaboration ;
- Elle a donné lieu à un contenu de formation mieux structuré ;
- Elle a donné naissance à une utilisation plus réfléchie et plus systématique de l'expérience de stage.

6- Les limites de la refonte :

Malgré tous effets positifs induits par cette première refonte de dispositif de formation des maîtres d'enseignements spécialisés, nous estimons que ce dispositif mérite d'être repensé. Pourquoi ? Tout simplement parce que les acteurs de cette refonte ont- à notre avis- plus ou moins négligé :

- 1- les sujets bénéficiaires de la formation c'est-à-dire la personnalité des maîtres d'enseignement spécialisés à savoir leurs besoins, leurs désirs, leurs motivations, et leurs représentations de la profession, des handicapés et d'eux-mêmes ;
- 2- Les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre en vue d'assurer une véritable personnalité professionnelle ;
- 3- Et enfin les acteurs de la formation (c'est à dire les formateurs) avec leur propre champ de compétence, leur limite et leur représentation. La non prise en considération de ces éléments dans l'élaboration de l'actuel de dispositif de formation n'a pas permis à

cette institution de formation de rompre aussi bien avec l'ancienne représentations des élèves en formation qu'avec les pratiques pédagogiques antérieures.

Nous estimons que les stagiaires sont toujours considérés comme objet que sujet de la formation. Ce qui est important au regard de l'institution est d'arriver à les façonner et faire d'eux des produits finis capables de s'adapter aux exigences et aux besoins des établissements spécialisés. Cette représentation a secrété dans cette institution de formation une pratique pédagogique d'inculcation de savoir et de savoir faire où l'attention est beaucoup plus centrée sur le contenu des modules ou des matières que sur la personnalité des élèves en formation.

En effet, les élèves sont soumis à un programme officiel très diversifié ou « touche à tout » comprenant des éléments de psychologie, de pédagogie spéciale, de moyens didactiques etc. Anatomie, d'ostéologie, méthodologie, la démutisation, la psychomotricité , la phonétique, le rythme corporel, l'audiométrie, les techniques d'enseignement pour les non voyants etc.

Mais ils demeurent dans la plupart des cas incapables de lier et de donner un sens à ces divers contenus. « Leur espace mental » est constamment agressé par un savoir disparate dispensé par les formateurs et auquel ils ne peuvent pas se soustraire en raison du manque de souplesse de l'organisation pédagogique (elle ne favorise pas cette démarche d'appropriation personnelle des connaissances) , de la nature du système d'évaluation (il n'encourage à vrai dire que le stockage et l'exhibition des connaissances) et enfin, de la rigidité des règles de fonctionnement de formation (elle demande à l'élève une présence continue dans l'espace de la formation).

7-Pistes d'améliorations possibles de la formation actuelle :

Ce qui mérite d'être essentiellement promu dans cette institution de formation c'est de faire reposer la formation sur cette nouvelle représentation de l'élève en formation. Evidemment, nous précisons que notre propos n'est pas de prescrire dans le cadre de cette réflexion un dispositif de formation au profit des stagiaires mais de tenter simplement de faire quelques propositions susceptibles d'améliorer le dispositif actuel de formation.

L'élève doit, selon nous, être considéré premièrement comme un sujet en devenir, et deuxièmement comme un sujet en formation dont la professionnalité ne sera pas développée uniquement par l'acquisition des connaissances ou par l'accumulation des savoirs, mais aussi par les mesures ou les stratégies d'accompagnement tout au long de son parcours pédagogique au sein de l'institution.

La promotion de cette nouvelle représentation de l'élève nécessite nécessairement l'adoption d'un nouveau positionnement pédagogique où l'intérêt n'est pas exclusivement focalisé sur la projection des connaissances ou des savoirs institués dans l'esprit des élèves mais aussi et surtout sur la recherche des moyens à mettre en œuvre en vue de les aider à « apprendre à apprendre ».

Ce positionnement pédagogique n'est pas neuf, il a été depuis fort longtemps préconisé par le célèbre physiologiste C. BERNARD, citons-le : « Il ne faut pas vouloir apprendre aux gens, il faut leur apprendre à apprendre. Surtout il faut jeter en eux les germes de la science et non les fruits. C'est comme on mettait dans un champ des branches vertes qu'on entretient avec de l'eau, elles mouraient ensuite. Il faut semer les grains, développer l'esprit et non le charger. » (3).

Cette conception conduit à mettre en pratique, sur le terrain de la formation, des démarches qui :

- a- permettent une approche expérientielle de la manière d'apprendre dans laquelle les concepts que nous apprenons et les interprétations que nous développons sont traités comme des hypothèses (non comme faits), sont assujettis à des essais constants et sont modifiés à mesure que nous en savons davantage sur leur relation avec le monde réel. » ;
- b- accordent une certaine autonomie aux formés ou favorisent exactement la non dépendance en leur donnant la possibilité de construire leur propre trajectoire de formation et leur apprentissage ;
- c- facilitent l'émergence de la spécificité, les particularités et les potentialités de chaque sujet en gagé dans la formation ;
- d- favorisent chez les formés non pas l'appropriation des matières, des disciplines mais le questionnement des faits, des situations dans une perspective multi référentielle ;
- e- donnent une accessibilité à l'expérience, une volonté d'élargir sa propre expérience ou d'apprendre par l'expérience d'autrui ;
- f- amènent à apprendre à résoudre les problèmes d'une manière créative en considérant toutes les alternatives possibles.

En plus de ces démarches pédagogiques, il nous semble nécessaire aussi de dégager au niveau du dispositif de formation un espace-temps consacré à ce que nous pouvons qualifier de travail d'accompagnement psychologique des élèves en formation.

Cet espace –temps permettrait aux élèves de se rencontrer en petits groupes sous la responsabilité d'un formateur doté d'une formation clinique et dont l'objectif serait d'amener les membres du groupe à effectuer un travail clinique sur eux-mêmes, les aider à questionner leur propre réactions ou attitudes personnelles face à certaines situations concrètes vécues tant au centre de formation qu'en milieu professionnel, à comprendre leur craintes, leurs angoisses etc.

En un mot, il s'agit donc de prévoir un espace- temps où il est question d'entreprendre une formation centrée sur la personne des élèves et dans le but de les conduire à mieux se connaître, à mieux appréhender leurs propres procédures d'apprentissages avant de prétendre s'occuper de celles des autres et enfin à mieux se maîtriser sur le plan émotionnel afin de pouvoir mieux s'adapter aux exigences de leur futur profession.

Nous pensons que l'intégration de cette représentation des sujets en formation, de ces démarches pédagogiques et cliniques au sein du dispositif actuel de formation est susceptible d'aider les formés à développer lors de leur parcours de formation ces deux compétences essentielles :

1-La compétence technique : qui consiste à maîtriser le savoir et le savoir faire institué spécifique à l'handicap sensoriel ;

2- la compétence humaine : elle se manifeste d'abord par la capacité de s'intégrer au sein de l'équipe technique ou pédagogique et de coopérer fructueusement avec ses membres. Ensuite, par l'aptitude à accompagner psychologiquement et pédagogiquement les enfants et à travailler en collaboration avec les parents.

Enfin par la capacité d'effectuer un retour sur soi pour essayer d'élucider son fonctionnement psychologique personnel comme les mécanismes d'identification, de transfert et de contre transfert c'est-à-dire de rejet, d'agressivité, d'indifférence etc. qui sont généralement fréquents dans la situation éducative.

De même qu'il importe de prévoir au niveau du dispositif de formation un autre temps consacré fondamentalement à la réflexion sur la représentation qu'ont les formés de leur futur profession, de la personne handicapée, de son enseignement ou de son éducation etc.

Nous estimons que ce travail sur les représentations est indispensable parce que les élèves n'entament pas ou ne s'installent pas uniquement dans la formation avec leurs désirs, leurs divisions, leurs attentes, leurs sublimations, leurs projets réels et imaginaires mais aussi avec un ensemble de représentations. Ces dernières se rattachent à leur future profession, au handicap, à l'enfant handicapé, à sa problématique existentielle, à sa place au sein de la société, à son éducation, à son avenir socioprofessionnel etc. Elles sont aussi tributaires de la vie personnelle des sujets en formation, de leur connaissance préalable des handicapés, de la culture de leur groupe d'appartenance, des représentations vivantes ou agissantes dans leur milieu environnant etc. Aussi, il n'est pas déplacé de dire que ces représentations peuvent parfois se révéler si consistantes, si solides et si profondément ancrées dans l'esprit de certains sujets qu'elles les empêchent de s'inscrire pleinement dans la perspective de la formation. Cette réalité conduit donc à ne pas faire l'économie d'un travail approfondi – et cela dès le début de la formation- sur les représentations des élèves. Dans ce type de travail, il est question surtout pour le professeur d'enseignement spécialisé – chargé de la gestion de cet espace-temps – d'amener les élèves à s'exprimer aussi loin que possible sur la représentations qu'ils ont d'un ensemble d'objets se rattachant au domaine du handicap, de la personne handicapée et à son éducation, à procéder ensuite – évidemment avec l'implication des élèves – à repérer, à identifier toutes les représentations mises en œuvre dans leurs discours et à les engager enfin dans une réflexion commune destinée tant à élucider, à comprendre leur propre représentation qu'à essayer de mettre en évidence leurs déterminations et leurs enjeux. Ce travail axé sur les représentations doit, à notre avis, être mené tout au long de la formation parce que les représentations qu'incarnent les élèves seront continuellement réactivées par ces éléments essentiels :

a- le savoir et le savoir- faire spécialisés dans le cadre des unités de formation ;

b- et la présence des formés au sein des établissements d'enseignement spécialisé dans le cadre de la réalisation de leur stage en milieu professionnel. Ce dernier représente un puissant réactivateur des représentations du fait qu'il offre l'occasion aux sujets en formation d'entrer en interaction avec les enfants handicapés et les praticiens , de mener quelques actions éducatives et vivre pleinement

le milieu institutionnel spécialisé. Ce travail continu permet aussi aux formés de découvrir qu'ils sont constamment et singulièrement porteurs d'une série de représentations qui interviennent dans leur propre position théorique et pratique mais qu'ils peuvent lire, comprendre, élucider, interpréter et auxquelles ils peuvent être moins soumis.

A ce niveau il importe de dire que nous avons prioritairement focalisé notre attention sur la révision du dispositif de formation parce que nous estimons qu'il existe une relation quasi-organique entre le modèle de formation développé au niveau du centre de la formation (le CNFPH) et le modèle d'enseignement promu au niveau des établissements d'enseignement spécialisé. Si les formés ont été considérés au cours de leur formation comme sujets, s'ils ont bénéficié d'une autonomie, d'une liberté et ont bénéficié d'un accompagnement pédagogique et clinique dans la construction de leur personnalité professionnelle, il y a de forte chance de les voir sur le terrain professionnel prêts à reconnaître les spécificités des enfants handicapés et à ne pas les considérer comme des sujets à l'égard desquels ils auront une mission de normalisation à accomplir et une fonction d'inculcation des connaissances à accomplir. De même qu'il y a de forte chance de les voir prédisposés à considérer les enfants comme des sujets ayants eux aussi, tout au long de la trajectoire les amenant à l'intégration socio-professionnelle, à un espace d'autonomie et de liberté afin qu'ils arrivent à faire émerger leurs spécificités et leurs potentialités.

Mais il importe de souligner à ce niveau que pour pouvoir adopter ce nouveau positionnement pédagogique, il est nécessaire d'élargir le champ actuel des compétences des professeurs d'enseignement spécialisé du CNPPH car c'est un aspect qui a été, à notre avis, suffisamment pris en considération lors de la réflexion de 1990 à 1991 sur la refonte du dispositif de formation des maîtres d'enseignement spécialisé. Sur ce plan il y a lieu de noter que ce corps de professeurs d'enseignement spécialisé peut être scindé en deux catégories :

- Il y a d'un côté ceux qui sont passés par l'université et ont fait principalement des études en psychologie clinique, en sciences de l'éducation et en sociologie ;

Et il y a de l'autre côté ceux qui sont passés par soit par l'école supérieure des beaux arts (techniciens supérieurs), soit par les établissements de prise en charge des enfants handicapés (techniciens supérieurs). Et il n'est pas déplacé de dire que les premiers comme les seconds sont le produit d'un système de formation de type classique axé essentiellement sur un enseignement de type magistral et de travaux dirigés.

Ce passé pédagogique du corps des formateurs les rend mal à l'aise à désinvestir le terrain de l'enseignement transmission et investir le terrain de la formation. Or, nous estimons que la profession du maître d'enseignement spécialisé s'accommode mal avec un modèle de formation traditionnel où l'essentiel est polarisé sur la transmission d'un savoir.

Pourquoi ? Tout simplement, parce que la profession de maître d'enseignement spécialisé n'exige pas seulement de la personne qui l'exerce la mobilisation d'un savoir et des techniques spécialisées mais aussi et surtout le savoir être professionnel. Cette donnée essentielle conduit d'emblée à penser à promouvoir – parallèlement à la refonte du dispositif de formation des maîtres d'enseignement spécialisé – une véritable formation des formateurs du CNFPH. Cette formation s'attachera à amener le corps des formateurs à prendre du recul par rapport aux méthodes de formation actuelles principalement fondées sur les cours magistraux et les travaux dirigés et à prendre en charge ou à concrétiser le modèle de représentation des sujets en formation que nous avons préalablement proposé. Pour cela, il est indispensable qu'elle ne soit pas centrée uniquement sur la personnalité des formateurs.

Pour parvenir à cette fin, il est souhaitable qu'elle obéisse à ces trois grands principes soulignés par A. MUCHIELLI dans son article « formateur et ou thérapeute ».

a- Le point de départ est le formateur lui-même. Ce dernier doit être engagé à faire un travail clinique sur soi. Sur ce plan, il n'y aura pas de résistances à craindre parce que l'ensemble des formateurs ont exprimé ce besoin à l'institution de formation (le CNFPH) à l'issue des premières séquences de formation qui ont été organisées à leur intention depuis 1999 et qui ont visé surtout l'amélioration de leur compétence intellectuelle. Ce type de formation visera à les aider à

réfléchir sur le genre de rapport qu'ils entretiennent avec leur profession, sur leur rapport au pouvoir, sur leur motivation profonde de ce choix professionnel, sur le degré d'investissement ou de désinvestissement de cette profession etc.

b- « être formateur signifie forcément se connaître » : Cette connaissance de soi comme l'a d'ailleurs bien expliqué A. MUCHIELLI concerne aussi bien le style d'apprentissage, son fonctionnement affectif inconscient que ses propres mécanismes de défense, mais aussi son système de représentation de soi, de la profession, du monde des handicapés etc. Ce qui revient à dire que la formation que nous souhaiterions prendre corps au niveau du CNFPH au profit des professeurs d'enseignement spécialisé tendra à amener chacun d'entre eux à repérer son propre fonctionnement intellectuel, son style d'appréhension perceptif, ses choix dans les stratégies utilisées, bref son cheminement face à un problème à résoudre ou une décision à prendre. Cette connaissance de soi donnera la possibilité au professeur d'enseignement spécialisé de comprendre et de maîtriser « plus à loisir ce qui ce qui le rapproche de certains et l'éloigne des autres lors de certaines discussions. Sachant ainsi quel genre de démonstrations on est porté à privilégier, il apprendra à agrandir sa palette afin de n'oublier personne et de s'adresser à tous les styles. Il s'agit en fait d'être compris de et d'utiliser un langage pour tous. » (5). Cette formation tendra aussi à conduire le formateur – et ceci en reprenant textuellement A. MUCCHIELLI – à « ne rien ignorer (le moins possible) de ses préférences, de ses craintes, de ses blocages, tout ce qui représente à nos yeux l'abc de la profession. Sinon comment supporter un ensemble aussi hétérogène de réactions, de postures, de mimiques et en tout premier lieu, de morphologie ? Se connaître identique ou à l'opposé d'autrui peut être attractif ou répulsif suivant le jeu des identifications et des projections. » (6)

Elle l'aidera enfin à mieux connaître le fonctionnement de son système défensif surtout dans certaines situations pédagogiques qui mettent à rude épreuve sa propre personnalité c'est-à-dire son pouvoir, son statut, son narcissisme etc. L'accès ou la connaissance de ce système défensif lui « permet dans un premier temps de l'accepter et donc de s'accepter, mais dans un deuxième temps, et après un « travail » sur soi, de faire la paix avec soi-même, de se reconnaître et d'économiser l'usage excessif des défenses. Des défenses non reconnus, non identifiés, font perdre du temps et mobilisent beaucoup

d'énergie parce qu'ils signifient fermeture à tout ce qui n'est pas soi, accepté et supporté par soi » (7).

-c- « Former c'est accompagner »: ce qui revient à dire que dans ce type de formation, le professeur d'enseignement spécialisé bénéficiera d'une démarche d'accompagnement pédagogique et clinique qui le rend responsable de lui-même dans l'élaboration des stratégies, de l'itinéraire et des moyens à mettre en œuvre dans l'élargissement, la consolidation de son savoir, de son savoir faire et de son savoir être professionnel.

Conclusion générale :

La formation à la profession du Maître d'Enseignement Spécialisé est actuellement exclusivement assurée par le Centre National de Formation des personnels Spécialisés des Etablissements pour Handicapés de Constantine. Cette formation a été remise en question vers la fin des années 80 aussi bien par les sujets qui en sont bénéficiaires que par les responsables et les professionnels des établissements spécialisés. Cette remise en question a conduit les décideurs au niveau du secteur de l'action sociale à engager au début des années 90 une réflexion sérieuse visant à réviser le dispositif de formation à ce type de profession. Cette réflexion a été couronnée par l'adoption d'un ensemble de mesures qui ont nettement amélioré le mode de fonctionnement ou d'organisation de cette formation. Seulement, l'application des nouvelles mesures n'a pas permis à l'institution de formation de rompre avec les pratiques pédagogiques traditionnelles basées sur la simple inculcation des savoirs et des savoirs faire institués. Pour remédier à cette situation nous estimons qu'il est nécessaire d'élargir fondamentalement le champ des compétences des acteurs de la formation Cette mesure permettra non seulement aux artisans de la formation de devenir à la fois distributeurs de savoirs et accompagnateurs des élèves dans la construction de leur personnalité mais aussi et surtout à l'institution de formation de cesser d'être pour les élèves- stagiaires un simple espace- temps d'enseignement- transmission pour devenir aussi et surtout un espace-temps d'épanouissement et de réalisation de soi.

Bibliographie :

- 1- Journal officiel, n°25 du 25 avril 1993 Algérie.
- 2- journal officiel n° 15, 1987, Algérie.
- 3- journal officiel, n°25 du 25 avril 1993, Algérie.
- 4-Cité par BRUNELLE (L.), BRUNCHWIG (J.), FEBVRE (L.) : L'université en question, pourquoi des examens ? Nationaliste, Paris, 1968, p.74.
- 5-MUCCHIELLI (A) : « Formateur et ou Thérapeute : réflexion sur quelques nécessités premières dans le processus d'autoformation et sur la fonction encore mal définie de formateur », in FEGER (R.) : Pédagogie et Thérapie : convergence des chemins, Editions Presses de l'Université du Québec, 1991, p.290.
- 6-Ibid p.290.
- 7- Ibid p.290
- 8-BAILLAUQUES (S.) : La formation psychologique des instituteurs, Paris, PUF, 1990.
- 9- Chevrolet (D.) : « réappropriation du savoir », in Journal de la Formation continue et de L-E-A-O, n° 202, 14^{ème} Année, 1986.
- 10- MUCCHIELLI (R.) : Les méthodes actives dans les pédagogie des adultes, Paris, ESF, 1983.
- 11- TROCME FABRE (H.) : J'apprends donc je suis, Paris, les Editions d'Organisation, 1987.